



ARRETE N° 2025 – 1

**ARRÊTE ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025
FILIERE TECHNIQUE**

Le Maire des Bordes,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 décembre 2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade à 100% ;
VU l'arrêté n°2020-90 du 17 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BOUTOUILLER Sylviane	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe

Article 2^e : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^e classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
RIT Sébastien	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^e classe

Article 3^e : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 4^e : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Les Bordes, le 2 janvier 2025

Le Maire,

Carole VITTE

